

BOURSIERS DES ECOLES D'INGENIEURS EN 2011-2012

1. Nombre de boursiers

Le nombre de bourses sur critères sociaux attribuées à des élèves-ingénieurs en 2011-2012 est de **28 267**¹. Ce chiffre est en progression constante, comme le montre le tableau suivant.

Année académique	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	% progression en trois ans
Nombre d'élèves-ingénieurs boursiers	23 269	25 541	28 147	28 267	21.5

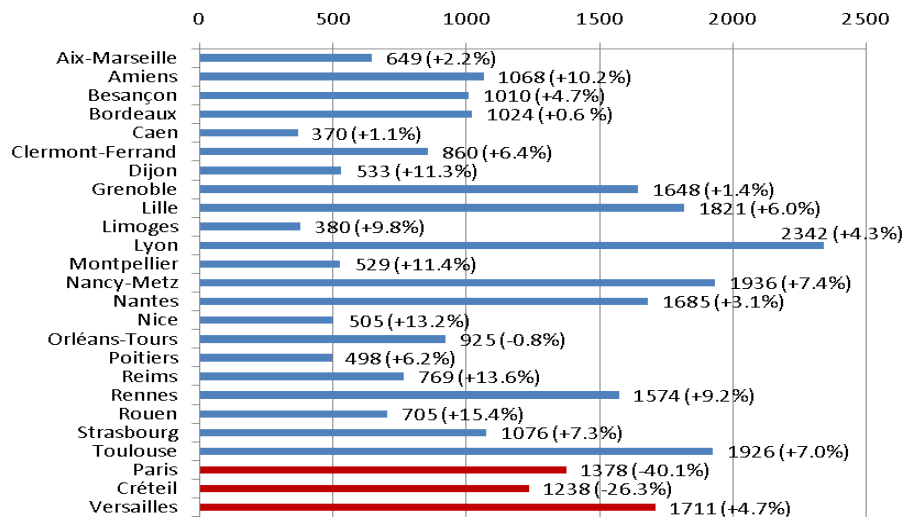
De ce total de bourses attribuées 73% (20 670) l'ont été à des garçons et 27% (7 597) à des filles. Ce qui est cohérent avec le pourcentage des filles des effectifs élèves-ingénieurs totaux (27,8%). On observe une progression par rapport à l'année académique précédente (25% des bourses attribuées à des filles alors que le pourcentage des filles des effectifs totaux était de 27%).

2. Répartition des boursiers par académie

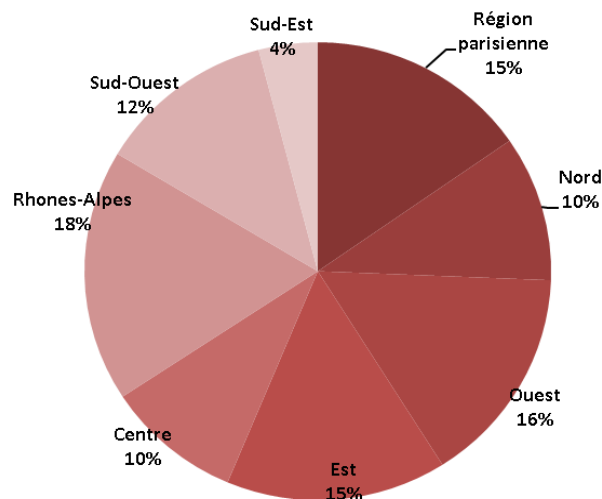
La figure suivante présente le nombre d'élèves-ingénieurs boursiers par académie. Ces chiffres sont cohérents avec les effectifs totaux par académie. Néanmoins, il est possible d'observer qu'il y a des différences importantes entre académies en ce qui concerne la progression de ce nombre par rapport aux chiffres de l'année académique précédente (pourcentage entre parenthèses). Ainsi, Rouen accuse une progression de 15.4% et Reims de 13.6%, en revanche des importantes diminutions s'observent à Paris (-40.1%) et à Créteil (-26.3%).

Le total de bourses attribuées à des élèves-ingénieurs n'ayant progressé que de 0.5% par rapport à l'année académique précédente (28 147 en 2010-2011 et 28 267 en 2011-2012), il s'agit d'une redistribution des bourses au niveau du territoire national.

¹ Statistiques des boursiers de l'enseignement supérieur, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, juillet 2012, 40 p.



Répartition géographique des boursiers



3. Taux d'élèves-ingénieurs boursiers

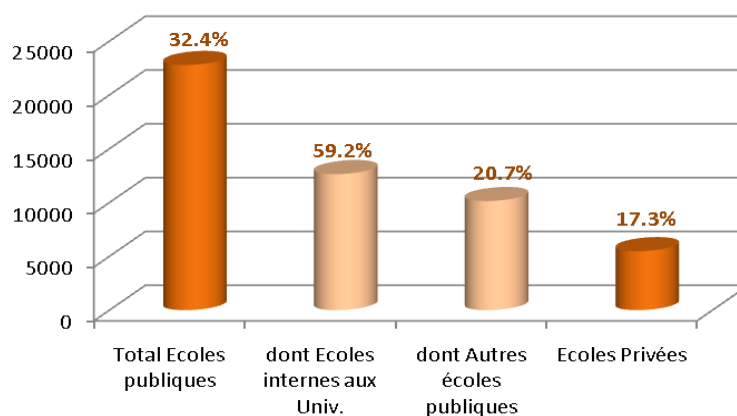
Le taux de boursiers sur critères sociaux calculé sur le total d'inscrits en écoles d'ingénieurs est de **23.3%**. Ce taux, dit « brut » doit être corrigé en tenant compte des élèves-ingénieurs qui ne peuvent pas prétendre à une bourse sur critères sociaux tel que les étrangers, qui sont 13,6% des effectifs, soit 16 479, à l'exception des 579 étrangers boursiers par dérogation, et des élèves fonctionnaires (2 903). Après ces corrections le taux d'élèves-ingénieurs boursiers est de **27.5%**.

4. Pourcentage des boursiers par type d'école

Le tableau et la figure suivantes montrent les différences qui existent entre le nombre de boursiers sur critères sociaux et leur pourcentage selon les différents types d'écoles : publiques, internes aux

universités ou hors universités, et privées. Il s'agit des taux de boursiers corrigés² (voir point 3). Les écoles internes aux universités présentent le taux d'élèves-ingénieurs boursiers le plus élevé (59.2%) et les écoles privées le taux le plus bas (17.3%).

Type d'école	Nombre des boursiers	Effectifs corrigés ²	% de boursiers
Total Ecoles publiques	22786	70429	32,4
dont Ecoles internes aux Univ.	12645	21347	59,2
dont Autres écoles publiques	10141	49082	20,7
Ecoles Privées	5481	31760	17,3
Total	28267	102768	27,5



² Effectifs totaux moins élèves étrangers et élèves fonctionnaires (cf. point 3).